

## Le procès contre Mandela et les autres

un film écrit et réalisé par **Nicolas Champeaux** et **Gilles Porte**

Comment faire un documentaire historique sur un événement qui n'a pas été filmé ? Pour raconter l'un des plus grands procès du siècle – celui qui, en 1963 et 1964, a condamné Nelson Mandela à la prison à vie –, les réalisateurs Nicolas Champeaux et Gilles Porte disposaient d'un matériel exceptionnel : 256 heures d'enregistrement sonore, captées au tribunal de Pretoria et récemment numérisées... Mais pas une seule image. Alors, pour « illustrer » ces enregistrements passionnants, ils ont utilisé l'animation 2D.

Lorsqu'on entend les voix de Mandela, de ses coaccusés ou du procureur apparaissent à l'écran des croquis en noir et blanc, qui font la part belle aux traits, ronds et carrés. La simplicité du dessin, signé par le graphiste Oerd, permet au spectateur d'imaginer le procès tout en se concentrant sur le son. Et sur le courage et la solidarité incroyables de ces neuf hommes – six Noirs, deux Blancs et un Indien – qui risquaient la pendaison mais ont plaidé non cou-

pable pour que ce procès ne soit pas le leur, mais celui de l'apartheid. Le bouleversant « Procès contre Mandela et les autres » compte au total 40 minutes d'animation et 1 heure d'interviews de survivants du procès...

### L'ANIMATION

#### AU SECOURS DU SOUVENIR

Comme ce film, deux autres documentaires qui sortent cet automne ont recours au dessin animé : le fascinant « Chris the Swiss », enquête de l'Allemande Anja Kofmel sur l'assassinat de son cousin journaliste en Croatie en 1992, et « Samouni Road », portrait poignant d'une famille palestinienne qui plonge dans des souvenirs crayonnés en traits blancs sur fond noir (en salles le 7 novembre). A chaque fois, le procédé suscite l'émotion et évite l'enchaînement d'interviews et les reconstitutions – parfois malhabiles – de certains docus télévisés. **CATHERINE BALLE**